



Cent pour Un - Pays Royannais

CONVENTION D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Entre d'une part

- l'Association Cent pour Un – Pays Royannais (n° W172008808), représentée par **XXXXXX** sa Présidente, dénommée **Président** dans la suite du document

et d'autre part

- Mme **YYYYYYY**, actuellement sans ressource ni domicile pour elle-même et pour son fils Kadjaliou, dénommé **Hôte** dans la suite du document, le terme **Hôte** englobant les personnes de la famille accompagnée par l'association (conjoint, enfants).

il est librement convenu ce qui suit :

Autre terme : L'Association est représentée par Mme **ZZZZZZZZ**, interlocutrice référente, dénommé **Référent** dans la suite du document.

1. Objet

Conformément à ses statuts, l'Association propose de soutenir et d'accompagner son **hôte**, en lui proposant une aide au logement, une aide financière, une aide à la recherche d'emploi, une aide aux transports et tous autres moyens dont elle pourrait disposer afin de l'amener à l'autonomie.

2. Relations

L'**Hôte** affirme librement qu'elle connaît le **Référent**, qu'il lui accorde sa confiance, qu'il le rencontre souvent et peut le contacter très facilement.

L'**Hôte** accepte librement l'accompagnement que lui propose l'Association.

Si nécessaire, l'**Hôte** peut s'adresser au **Président**.

3. Principes concernant le soutien aux bénéficiaires

L'Association apporte tout le soutien possible, direct ou indirect, à l'**Hôte** dans toutes ses démarches administratives, financières, sociales, judiciaires, etc. mais en expliquant comment fonctionne le système français et en se désengageant progressivement au fur et à mesure qu'ils gagnent en autonomie.

L'**Hôte** cherche à accéder à son indépendance y compris vis-à-vis de l'Association.

L'Association dispose uniquement des ressources apportées par les bénévoles et donateurs.

L'Association ne saurait être tenue pour responsable des actes de l'**Hôte**.

4. Aide financière

Dans la mesure de ses ressources, l'Association apporte une aide financière à l'**Hôte** qui contribue, dès que possible, à ses propres frais. L'**Hôte** accepte librement de signaler les revenus qu'il se procure afin que l'Association puisse réduire sa contribution, selon la règle donnée en annexe.

5. Aide au logement

L'Association recherche un logement et le met à la disposition de l'**Hôte**. Un complément à cette convention est rédigé pour indiquer le lieu et les dates et les conditions particulières de l'occupation du logement.

L'hébergement de tiers n'est pas admis, sauf accord explicite donné par écrit par le **Président**.

L'**Hôte** s'engage à participer, dans la mesure de ses moyens, au paiement du loyer.

Toutes les obligations liées à une location doivent être respectées par l'Association et l'**Hôte** (états des lieux, paiement régulier, entretien du logement, respect des voisins et des parties communes, délai avant le départ du logement, etc.).

De plus, l'**Hôte** accepte que le **Référent** visite le logement en sa présence.

L'Association prend en charge la caution. En fin de contrat, si tout ou partie de la caution est retenu par le propriétaire pour dégradation, l'**Hôte** s'engage à rembourser l'Association.

6. Autres aides et déclarations

Dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances, l'Association s'engage à aider l'**Hôte** dans toutes ses démarches afin qu'il bénéficie de ses droits et respecte ses obligations. L'Association fournit toutes les attestations utiles qui sont de son ressort.

L'Association associera et informera toujours l'**Hôte** aussi clairement et rapidement que possible.

En cas d'échec, l'Association ne saurait être tenue pour responsable de ces démarches.

7. Durée et révision de cette convention

Cette convention est conclue pour un an renouvelable. Par avenant, elle peut être révisée à tout moment à la demande de l'une des parties.

Elle peut prendre fin avant cette échéance :

- si l'Association manque de ressources. Dans ce cas, l'Association s'engage à prévenir l'**Hôte** par lettre recommandée avec AR deux mois avant la fin de l'aide en cours ;
- si l'**Hôte** obtient les moyens de son autonomie (ressources régulières proches du SMIC, situation légalisée). Dans ce cas, le **Référent** saisit le Collège qui entend l'**Hôte** et prend la décision;
- si l'**Hôte** s'installe hors du Pays Royannais;
- si l'**Hôte** contrevient à l'esprit ou à la lettre de cette convention ou s'il se met en infraction avec la loi. Dans ce cas, le Collège entend l'**Hôte**, prend la décision et en informe l'**Hôte** par lettre recommandée avec AR;
- sur décision de l'**Hôte** qui s'engage à prévenir l'Association dans des délais compatibles avec les aides et engagements en cours (loyer, démarche judiciaire, etc.).

8. Confidentialité

Hors les obligations relatives à l'obtention d'aides ou à l'insertion dans la société française, l'Association s'engage à garder confidentielles toutes les informations personnelles dont elle pourrait avoir connaissance. Elle s'engage à rappeler régulièrement à cette obligation chacun de ses membres.

L'**Hôte** accepte qu'au sein de l'Association, figure parmi les personnes accompagnées et que les membres de l'Association soient informés de sa situation générale, sans détails personnels.

10. Compléments

Hors d'éventuels avenants, la présente convention est complétée de trois documents qui doivent en être considérés comme partie intégrante :

- A - règles concernant l'aide financière apportée,
- B - désignation du logement et conditions relatives à son occupation,
- C - carte indicative du pays Royannais tel qu'entendu ici.

Fait le à en 4 exemplaires originaux.

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé" :

L'Hôte

Le Président
Présidente

Le Référent